

MIDI-PYRÉNÉES

AVS se lance dans le statut d'autoentrepreneur

Spécialisée dans le portage salarial, la société s'engage en faveur de cette **NOUVELLE FORME D'ENTREPRISE**, ce qui lui permet de diversifier encore son activité.

PAR MARTIN VENZAL,
à Toulouse

Demain, tous chefs d'entreprise ? Basée à Toulouse, la société AVS est en tout cas convaincue par l'engouement d'un nombre croissant de personnes qui souhaitent devenir leur propre patron. En dix ans, cette PME a enregistré une croissance importante en se spécialisant dans le portage salarial (voir encadré).

Créée par Didier Mangel, l'entreprise s'est d'abord lancée dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, afin d'aider les artisans à mieux gérer leur temps et leur travail.

LE PORTAGE SALARIAL

ALTERNATIVE au statut de travailleur indépendant, le portage salarial permet d'exercer sa profession tout en confiant sa gestion administrative et financière à une société tierce. Celle-ci est sollicitée par le travailleur qui lui confie la facturation de ses affaires. La société de portage lui verse ensuite un salaire, déduction faite des diverses cotisations sociales et fiscales, et d'une commission située entre 5 % et 15 %. Une telle solution est souvent choisie pour tester un projet avant de créer son entreprise.



AVS compte à présent une quinzaine d'enseignes multimétiers, et emploie 73 salariés pour 1.600 personnes « portées ».

« Au tout début de la création d'AVS, nous faisons du portage salarial uniquement dans le BTP, sans savoir que cela existait déjà pour d'autres métiers », précise Didier Mangel. L'entreprise y trouve rapidement un écho favorable : « Les atouts sont avant tout la possibilité de toucher un salaire immédiatement, alors que le client paye à soixante jours, ainsi que de bénéficier des droits sociaux des salariés, sans oublier notre aide quotidienne (administration, réseau, bureautique). »

Depuis 1999, la PME s'est ainsi développée, au gré d'un marché qui, lui aussi, explose. Pour mieux l'adresser, elle a créé une société dédiée pour chaque secteur (métiers de bouche, consultants, informatique, etc.). Elle filialise également des activités de services : centrale d'achats, société d'intérim, de recrutement, etc. Une recette qui lui a permis de multiplier son chiffre d'affaires par dix entre 2002 et 2007, porté à 30 millions d'euros l'année dernière. Aujourd'hui, elle compte une quinzaine d'enseignes multimétiers avec au total 73 salariés et 1.600 personnes « portées ». Pour 2009, l'objectif est d'atteindre les 50 millions d'euros pour 3.000 travailleurs « portés ». La PME va également recruter une vingtaine de responsables de secteur, afin de renforcer son maillage territorial.

L'ambition de l'entreprise est soutenue par l'offensive qu'elle

a lancée sur le nouveau statut, encore largement méconnu, d'autoentrepreneur « porté ».

Une première en France. Pour AVS, il s'agit là encore de « rompre l'isolement des entrepreneurs, leur faire profiter du réseau et les dispenser de la partie administrative, afin qu'ils puissent se concentrer sur leur travail en toute sérénité ». La société accompagne les personnes qui hésitent entre les deux statuts et peut même proposer un panachage des deux formules.

■ RESTER LEADER

Didier Mangel ne manque pas de projets : il s'oriente vers les services à la personne et compte ouvrir prochainement une filiale dans l'immobilier. « L'obtention de la norme qualité ISO est aussi notre projet, assure-t-il. Le travail d'AVS est avant tout basé sur la notoriété du groupe. Rester leader dans ce secteur permet de grosses évolutions du chiffre d'affaires. Chaque jour, nous devons nous adapter pour faire face à notre croissance et apporter une qualité optimale à nos « portés ». La majeure partie de la rentabilité est réinvestie en communication. » Le groupe a ainsi fixé son résultat net à 1 % du chiffre d'affaires. Un montant qui pourrait tripler en trois ans. ■